



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E163540

VALABLE JUSQU'AU 11/04/2027

ÉDITÉ LE

04/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 08/12/2017  
65 000

Raison sociale : ATP CHARPENTE COUVERTURE

659 ROUTE DE VIENNE  
38670 CHASSE-SUR-RHONE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VIENNE CEDEX 822321519

Siret : 822 321 519 00016

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 81 19677

Assurance Responsabilité Travaux :  
AUXILIAIRE 320.210035

Assurance Responsabilité Civile :  
AUXILIAIRE 320.210035

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 07 89 50 85 08

Portable : 07 89 50 85 08

Fax :

Site Internet : <http://atpcharpente.com>

E-mail : [pierrecotte.atp@gmail.com](mailto:pierrecotte.atp@gmail.com)

Responsabilité légale :  
COTTE PIERRE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 17/04/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 17/04/2025         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 17/04/2025         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 17/04/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.